



# BIENTÔT LES VACANCES !

## AU SOMMAIRE:

- 1/ Déclaration UNSA au CSE de Juillet
- 2/ Remplacement inopiné: quelques rappels
- 3/ Autorisation d'absence et congés pour événements familiaux

Toute l'équipe UNSA

Vous souhaite un bon repos

## 📢 INFORMATION IMPORTANTE – Fin de la grève

Le préavis de grève signé le 16 juillet est désormais clos.

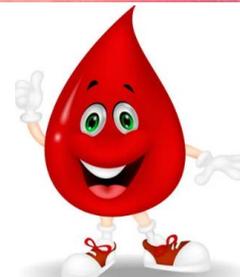
Une prime de **332€ brut** (300€ net) a été accordée à tous les salariés. C'est insuffisant, mais c'est immédiat, enfin presque... pour Octobre.

Les revendications restent entières.

La suite des négociations est prévue après les vacances d'été.

À suivre de près. Restons mobilisés...

Retrouvez les explications détaillées sur la communication nationale UNSA



# 1/DÉCLARATION UNSA AU CSE DE JUILLET

**Les représentants du personnel du CSE régional de l'EFS Île-de-France expriment leur solidarité avec les élus nationaux, face à l'absence de propositions concrètes lors des négociations annuelles obligatoires 2025.**

Alors que des promesses de revalorisations salariales avaient été formulées en début d'année, Les salariés constatent une rupture entre les engagements pris et la réalité du terrain, laissant place à une profonde incompréhension.

Nous soutenons avec force les revendications nationales :

- Des augmentations salariales significatives (à minima alignées sur l'inflation 2024)
- Des mesures concrètes d'amélioration des conditions de travail

En région IDF, les équipes font face aux sous-effectifs persistants, aux pressions accrues liées au déploiement d'Ambition Plasma, et conditions de travail dégradées. Malgré les alertes locales, aucune mesure d'accompagnement adaptée n'a été mise en œuvre. Le décrochage entre les ambitions de la Direction et la réalité du terrain devient insoutenable.

## **Les témoignages du terrain sont sans équivoque.**

Une infirmière de collecte de l'EFS IDF, partie à la retraite après plus de 20 ans de service, exprime dans un message adressé à plus de 350 collègues dont la direction et l'équipe managériale ce que vivent de nombreux salariés au quotidien, je cite :

*« Ces dernières années, j'ai subi une politique de management brutale. Les objectifs sont atteints dans la douleur, les rapports humains se dégradent, les règles HSE ne peuvent plus être respectées avec rigueur. J'ai parfois eu honte d'accueillir les donneurs dans un tel espace. La communication est en fait UNIDIRECTIONNELLE et entraîne une démotivation des équipes (Le projet actuel de changement d'horaires en est un bon exemple).*

*Toutes les caractéristiques d'un management toxique sont présentes.*

*La stratégie de l'entreprise crée un climat anxigène et dégrade les conditions de travail. La visite surprise du Président de l'EFS accompagné de son aréopage sur le site Pitié la semaine dernière est incompréhensible pour l'équipe en poste. De même cette équipée qui visite Zola sans que les salariés du site soient conviés est vécue comme une marque de mépris. Je suis DESOLEE car je pense qu'un management exigeant mais respectueux des personnes apporte de meilleurs résultats. Lorsqu'un employé se sent soutenu par sa hiérarchie et heureux il est plus motivé et efficace. Il est important de remettre l'humain au cœur de l'entreprise pour un travail porteur de sens.*

*Dans hiérarchie je n'inclus pas les cadres de site et les médecins responsables qui soutiennent les ERD IDE Médecins et sans qui la situation serait plus difficile à vivre.»*

Ce témoignage illustre parfaitement une dégradation des conditions de travail déjà à l'œuvre, et qui risque de s'amplifier davantage avec le déploiement d'Ambition Plasma, en région, avec un projet d'élargissement des horaires en MDD PPC présenté aux salariés lors de 2 réunions , qui imposerait des équipes du matin (7h45) et du soir (au-delà de 20h), au mépris de l'équilibre vie professionnelle/vie personnelle, des obligations familiales, des contraintes de transport et des exigences de concentration liées à leur métier. Projet rejeté avec force par le personnel de collecte.

**Dans ce contexte, l'ensemble des élus et représentants syndicaux du CSE de l'EFS IDF quitte la séance ce jour, en écho au retrait des élus et représentants syndicaux du CSEC.**

## 2/ LE REMPLACEMENT INOPINÉ: QUELQUES RAPPELS

Depuis le 1er octobre dernier, les OSR ont signé un accord d'expérimentation d'un dispositif d'indemnisation des remplacements inopinés du personnel volontaire.

L'accord remplacements inopinés vise 3 objectifs :

- Indemniser les personnes qui acceptent les changements
- Recueillir les coordonnées des personnes qui acceptent d'être sollicitées en dehors de leur temps de travail en vue d'un potentiel remplacement
- Réguler les demandes de remplacement et faire en sorte que les salariés ne soient plus systématiquement sollicités dès qu'il y a une absence (ce qui peut être le cas actuellement dans certains services) mais uniquement en cas de nécessité.

**En cas de besoin, l'encadrement doit solliciter EN PREMIER, le personnel présent ce jour là, et si aucune solution n'a pu être trouvée parmi les présents, les volontaires qui ont signé le formulaire (pour être contacté en dehors de leur temps de travail) peuvent être contactés (sans avoir l'obligation de répondre à l'appel, ni d'accepter le remplacement proposé).**

En d'autres termes, rien ne vous empêche de **préserver votre droit à la déconnexion** en refusant d'être appelés sur votre temps perso. Vous pourrez quand même être sollicité(e)s pendant vos heures de travail pour un remplacement inopiné et donc **bénéficier d'une indemnité**.

### REEMPLACEMENT INOPINÉ - STOP AUX IDÉES REÇUES !

#### VRAI

#### FAUX

Je ne suis pas obligé(e) de compléter et signer le formulaire

Je suis obligé(e) de signer le formulaire

On peut me solliciter en dehors de mes heures de travail **que si j'ai signé le formulaire**

Si je ne veux pas qu'on m'appelle en dehors des heures de travail, je dois le signaler

Le volontariat ne porte que sur la possibilité d'être appelé en dehors de votre temps de travail !

Si je n'ai pas signé le formulaire, mon manager peut continuer à m'appeler en dehors de mon temps de travail, « comme avant »

1 remplacement inopiné = 1 indemnité  
2 remplacements inopinés = 2 indemnités  
...

Si je ne signe pas le formulaire, je n'aurai pas d'indemnité

Si j'ai signé le formulaire, je suis obligé(e) d'accepter le remplacement inopiné pour lequel on me contacte

On me sollicite pour plusieurs changements et on me dit que je n'aurai qu'une seule indemnité

Seuls ceux qui signent le formulaire auront une indemnité

**Salariés vous avez des droits : le droit de ne pas répondre aux sollicitations professionnelles sur votre temps personnel, le droit d'accepter ou de refuser de remplacer même si vous avez complété le formulaire d'inscription sur la liste des volontaires.**

**Contactez-nous si vos droits ne sont pas respectés.**

### 3/ AUTORISATIONS D'ABSENCE ET CONGÉS POUR ÉVÈNEMENTS FAMILIAUX

<b>SANTÉ</b>	
Bilan de santé CPAM pour les salariés de 40 ans et +	1 jour tous les 5 ans (sur justificatif)
Consultation ou acte de prévention médicale pour les 50 ans et +	½ journée par an (sur justificatif)
Personnel de nuit de 48 ans et +	1 nuit de repos conventionnel par trimestre
<b>HANDICAP</b>	
Démarche pour la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé	1 jour
Démarches médicales et administratives pour les salariés en situation de handicap	2 jours /an
Salariés ayant un ascendant direct, descendant à charge ou conjoint reconnu en situation de handicap	2 jours /an
Annonce de la survenue d'un handicap chez l'enfant	5 jours
<b>FAMILLE</b>	
Congé proche aidant	3 mois renouvelable (1 an max. sur la carrière)
Congé de solidarité familiale (proche en fin de vie)	3 mois (renouvelable 1 fois)
Congé de présence parentale	310 jours sur 3 ans (renouvelable 1 fois)
<b>DÉMÉNAGEMENT</b> en cas de mobilité interne	
	3 jours de recherche de logement + 3 jours de déménagement/installation
<b>FORMATION</b>	
Priorité d'accès aux VAE (Validation des Acquis par l'Expérience) et aux VAP (Validation des Acquis professionnels)	48H
Congé de Formation Economique Sociale Environnementale et Syndicale (CFESES)	12 jours par an - Si vous êtes intéressé(e), contactez l'UNSA: <a href="mailto:efs@unsa.org">efs@unsa.org</a>
<b>ENFANTS – PARENTS</b>	
Naissance ou adoption	3 jours
Enfant malade ou hospitalisé (âgé de - de 14 ans ou - de 20 pour les enfants en situation de handicap)	4 jours max par an et par enfant
Annonce de la survenue d'une maladie chronique nécessitant un apprentissage thérapeutique ou cancer de votre enfant	5 jours
Femmes enceintes	1h par jour à partir du 4ème mois de grossesse (au prorata du temps de travail)
Pour les conjoints, partenaires pacsés ou concubins salariés d'une femme enceinte	Autorisation d'absence pour 3 examens ou actes médicaux
Rentrée scolaire	½ journée par an
<b>MARIAGE</b>	
Mariage et/ou PACS	5 jours
Mariage d'un enfant	2 jours
Mariage d'une sœur, d'un frère, d'une mère, d'un père	1 jour
<b>DÉCÈS</b>	
Décès du conjoint	5 jours
Décès d'un enfant	12 jours (ou 14 jours pour 1 enfant lui-même parent quelque soit son âge, pour 1 enfant de - de 25 ans ou personne à charge effective et permanente de - de 25 ans)
Congé de deuil parental (peut être pris dans un délai d 1 an à compter de la date de décès)(en cas de décès d'1 enfant ou d'1 personne à charge de – de 25 ans)	8 jours
Décès d'un parent, grand-parent, arrière grand-parent, petit-enfant, arrière petit-enfant, frère ou sœur et leur conjoint, gendre, bru, beau-père, belle-mère, frère ou sœur du conjoint	3 jours
Décès d'une tante, d'un oncle, nièce, neveu	2 jours
<b>DON DU SANG</b> Total ou aphérèse sur temps de travail	Possible si pas de préjudice pour l'activité, pour la durée complète du parcours du don +/- trajet

# Voici vos représentants du personnel que vous pouvez solliciter :

**Sophie LESOURD**  
Technicienne labo ÉVRY  
Trésorière adjointe du CSE



**Jean René CRÉTAL**  
Chauffeur VERSAILLES  
Élu à la commission formation



**Fabienne BIREN**  
Technicienne labo AVICENNE  
Secrétaire du CSE  
Élue à la CSSCT



**Aïcha ALHAMID**  
Technicienne labo MELUN  
Élue au CSEC  
Élue à la CSSCTC (national)

**Atila BAYRAKTAR**  
Technicien labo BICHAT  
Secrétaire adjoint du CSE  
Secrétaire de la CSSCT



**Khadra GUENNAD**  
ERD VERSAILLES



**Antoine CABAIL**  
Technicien labo HEGP  
Trésorier du CSE



**Sandrine CHENU MEYER**  
Cadre VERSAILLES IH  
Référénte harcèlement sexuel



**Souraya BOUZAÏANE**  
ERD EVRY



**Séverine DRAPIER**  
Technicienne labo R.DEBRÉ  
Élue à la CSSCT  
Élue à la commission formation

**Stéphane MAILLARD**  
Technicien labo AVICENNE  
Représentant syndical



**Laetitia SOLER**  
Infirmière/EPDI  
EPDI PONTOISE



**Blandine MIGNEN**  
Médecin collecte CROZATIER



**Sophie SCHNADERER**  
Technicienne labo AVICENNE



**Fouzi ZITOUNI**  
Chauffeur IVRY SUR SEINE



## Vos DS de sites :

**Versailles :** Jean René CRÉTAL **Avicenne :** Fabienne BIREN **Trinité/Crozatier/Saint Louis :** Blandine MIGNEN  
**Pontoise :** Laetitia SOLER **Ivry sur Seine :** Martine BELVIGNE **HEGP/Necker/Béclère :** Muriel TOURNIER BEDOUET  
**Bichat/Beaujon :** Atila BAYRAKTAR **Debré/Lariboisière/Tenon :** Séverine DRAPIER **Rungis :** Alexia DINIZ  
**Mondor/Créteil :** Peggy GIRARD **Melun/Évry :** Sophie LESOURD

**Mail DS:** [unsa.idfr@gmail.com](mailto:unsa.idfr@gmail.com)

**Vos délégués syndicaux UNSA IDF :** Fabienne BIREN : 06.63.18.56.37 Mail : [fabiren3@gmail.com](mailto:fabiren3@gmail.com)

Atila BAYRAKTAR : 06.16.22.57.18 Mail : [bath06@hotmail.fr](mailto:bath06@hotmail.fr)